



Lorsque l'on parle aujourd'hui de développement durable, on remet souvent en question nos modes de production et de consommation. D'où provient la nourriture que je mange ? Dans quelles conditions a-t-elle été produite, dans le respect de l'homme et de l'environnement, et notamment de la biodiversité ?

Comme réponse à ces inquiétudes, les circuits courts de commercialisation d'aliments issus d'une agriculture durable sont un véritable projet de territoire. Ils proposent de changer nos modes de production et de consommation dans le sens d'un développement local, durable, et convivial. Enjeux des circuits courts alimentaires, méthodes de réalisation et pièges à éviter ont été abordés à l'occasion d'un petit déjeuner réunissant acteurs divers d'une production agricole qui s'organise petit à petit sur le territoire régional. Des échanges à suivre prochainement à l'occasion de l'atelier débat organisé par le Cerdd à l'automne 2008.

Ont participé à cette rencontre :

Marie Agbessi, élue de Villeneuve d'Ascq – Christian Amelot, Euro Chti at Work – Sabine Bertaux-Brandicourt, Forminfocom – David Besengez, Communauté d'Agglomération Henin Carvin – Jocelyn Besset, Maison de quartier du Pont de Pierre – Nathanaël Bizeray, Conseil Régional Nord-Pas de Calais – Samuel Bonvoisin, MRJC – Valérie Caron, Commune de Loos-en-Gohelle – Patricia Clément, PNR Avesnois – Nathalie Constant, élue de Villeneuve d'Ascq – Dassonville, appel d'Ere – Jean-Claude Decouvelaere, Restaurant Pouce et Nature – Claude Delattre, Ferme du Héron – Benoit Deram, Artois Com – Désirée Duhem, élue d'Hantay – Nelly Durand, élue Fresnes-sur-Escaut – Anne-Laure Federici, APES – Marie-Claude Flipo, élue de Valenciennes – Philippe Fourmestraux, AMAP des Moulins du Littoral Nord – Elsa Franchineau, Communauté d'Agglomération du Douaisis – Karine Gantois, AproBio – Marie-Dominique Garandeau, élue de Marcq-en-Baroeul – Jacques Gilbert, mairie de Villeneuve d'Ascq – Christophe Gras, élue d'Annoeullin – Eugénie Grave, CIVAM Nord-Pas de Calais – Mireille Havez, EDA – Dominique Hays, Association Chênelet – Gustave Herbo, Association MNLE Sensée – Nathalie Holec, Conseil Régional Nord-Pas de Calais – Claire Joanny, LMCU – Sébastien Labrune, Gabnor – François Lacroix, mairie de Villeneuve d'Ascq – Jean-Christophe Lamblin, Mairie Haubourdin – Claire Lavaur, PNR Scarpe Escaut – Stéphanie Lenfant, mairie de Loos-en-Gohelle – Frédéric Lescureux, Université de Lille 1 – Elisabeth Lopez, Conseil Régional Nord-Pas de Calais – Anne-Sophie Ly, Tout Allant Vert – David Ly, Tout Allant Vert – Marjorie Mallecot, ville de Lille – Yves Maquet, Le Pas de Côté-Goulven Maréchal, GABNOR – Françoise Massez, élue de Quesnoy sur Deûle – Charlotte Mijeon, ADEME – David Moulin, Espaces Naturels Régionaux – Eliane Muckel, mairie de Fresnes-sur-Escaut – Pierre Naglik, ArtoisComm – Chloe Ollivier – Virginie Orienté, Extra-Muros – Dominique Peyre, Avenir – Jean-Louis Poillion – Ravaïau, Mairie de Méricourt – Sarah Rousseau, Association Chênelet – Alain Royer, Chambre d'Agriculture du Nord – René Stievenard – Alain Tredez, Communauté de Communes du Sud Arrageois.

« Penser Globalement, Agir Localement » : les impacts de l'alimentation

Nous constatons aujourd'hui la mutation de notre société qui suggère fortement une anticipation des territoires :

En début d'année s'est fait ressentir une fluctuation des prix alimentaires indexés sur les productions mondiales et le prix du pétrole, autant de paramètres qui ne peuvent être maîtrisés par les territoires dans un contexte mondialisé. Cette situation implique plus que jamais de réaliser des projets qui anticipent ces crises qui touchent plus particulièrement les plus démunis.

Entre lutte contre le changement climatique et la généralisation de la Trame verte et bleue, le contexte régional est favorable pour engager la réflexion sur les circuits courts : impacts des transports de marchandises sur notre empreinte écologique et notre bilan carbone, ambitions du Grenelle de l'Environnement (20% de surfaces agricoles biologiques à l'horizon 2020)...

Enfin, la volonté des élus et des consommateurs se tourne de plus en plus vers une restauration collective biologique. Les élus présents dans le débat sont entrés dans les projets de circuits courts suite à une réflexion sur les problèmes d'alimentation et de santé. Le PNR appuie cette approche en précisant qu'il est essentiel de réunir également les acteurs du monde de la santé et du social (maison de quartier, centre social, association de lutte contre l'obésité...).

Tandis que l'urgence mondiale plaide en faveur de la généralisation des circuits courts sur le territoire, toujours anecdotiques mais affichant une tendance très favorable en 2008. Plusieurs constats ont incité les participants à questionner le rôle des territoires dans la réalisation de circuits courts durables :

- le manque de synergies entre les politiques respectives des collectivités et des agriculteurs, malgré les liens étroits entre les compétences des premiers et l'impact des activités des seconds. D'une part, le territoire possède les compétences lui permettant de lutter contre les effets néfastes de la péri-urbanisation, pour maintenir l'équilibre (très précaire en région Nord-Pas de Calais) entre aménagement du territoire et maîtrise du foncier. D'autre part, les pratiques agricoles ont une influence sur l'évolution des paysages, du cadre de vie, de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, mais aussi sur la qualité de notre alimentation et donc de notre santé.
- Les activités agricoles sont rarement considérées en tant qu'une activité économique, soit une activité incluant une démarche entrepreneuriale, son potentiel en termes d'emploi pour le territoire, et des préoccupations de maintien de l'activité sur le long terme... bref, les acteurs agricoles doivent être davantage considérés par la collectivité comme des acteurs économiques, accompagnés par elle vers le développement durable.

La remise en question des modes de production et de consommation, selon la voie vertueuse des circuits courts, exige une profonde modification des relations entre acteurs territoriaux et acteurs agricoles. Quel rôle pour le territoire pour devenir acteur de cette mutation ? Quel lien avec l'agriculture ? Comment le territoire contribue-t'il à développer des circuits courts au regard du développement durable ? Comment peut-il insuffler des projets dans ce sens ? Avant de répondre à ces questions, le débat a soulevé des problématiques essentielles à considérer en amont de toute réflexion sur territoire et agriculture.

Tendre vers le bio sans fermer la porte à l'agriculture conventionnelle

Les travaux du Cerdd sur les circuits courts s'intègrent dans son activité « maillage écologique support de développement local » et l'intention de départ est de considérer les circuits courts à partir du prisme « agriculture biologique », en tant que projet de maintien de biodiversité dans une trame verte et bleue, en particulier car :

- L'agriculture biologique assure la préservation de l'environnement par la diminution des

externalités négatives (pollution de l'eau, perte de biodiversité...) et évite l'imperméabilisation des espaces ;

- les circuits courts permettent le maintien de ce mode de production en assurant d'une part une rentabilité aux producteurs (réduction du nombre, voire suppression, des intermédiaires) et d'autre part un produit de qualité accessible à tous.

Or, « circuit court » ne veut pas dire de fait agriculture biologique. Les débats se sont souvent heurtés à la place de l'agriculture biologique ou conventionnelle dans les circuits courts. Rappelons que la finalité des circuits courts dans une démarche de développement durable est de s'inscrire dans une production durable, au sens où elle prend en compte ses impacts sur le vivant : biodiversité, ressources naturelles et santé humaine. Cependant, il a été évoqué, et suggéré à plusieurs reprises, que « *si on restreint les circuits courts aux seuls agriculteurs biologiques, alors on disqualifie les agriculteurs conventionnels qui pratiquent beaucoup la vente directe qui est une tradition conservée en région* » (Mr Lescureux, Université de Lille 1) . Aucun de ces deux modes de production n'est « *ni à stigmatiser* », « *ni à opposer* », selon les termes d'Alain Royer, de la Chambre d'Agriculture du Nord ; « *il s'agit de faire avec les producteurs en place* ».

En l'occurrence, il s'agit bien de s'orienter progressivement vers un mode de production agricole durable, en s'appuyant sur l'existant et son potentiel. L'un des rôles du territoire consiste à accompagner l'ensemble des agriculteurs vers une conversion en agriculture biologique à moyen terme. Second rôle tout aussi déterminant : offrir un appui pour l'organisation d'une commercialisation directe, sans intermédiaires.

Planifier la demande pour structurer la production

Le débat s'est caractérisé à la fois par un optimisme sur le développement de projets de type Cantine bio, circuits courts alimentés par des produits bio... et par un découragement face à l'ampleur de la tâche. Mais s'agit-il pour autant (encore) d'une période de transition ? De l'avis général, non : dans la mesure où il incombe désormais à la fois de faire émerger l'offre, mais aussi de se doter des capacités de production suffisantes pour répondre à la demande.

Les Cantines Bio sont un exemple qui reflète le caractère innovant et les blocages de ce type de projet, notamment dû à l'organisation du système en place : « *Dans la restauration scolaire, les ressources humaines sont organisées en équipes de deux personnes et formées pour cuisiner des conserves ou des surgelés, et ainsi fournir 1 000 repas. Autre exemple de blocage, le coût d'un repas bio est de 2,5 euro (à cause du prix des contrôles) au lieu de 1 euro* » affirme Karine Gantois d'AProBio. Il est manifeste que les profonds changements qu'implique le passage à la restauration scolaire bio suppose d'adopter une méthode en « pas à pas », « commencer par introduire un produit bio plutôt qu'un menu bio, envisager des produits bio déjà transformés (les transformateurs sont en attente de ce type de demande) pour pallier les problèmes des moyens en personnel, et, enfin travailler sur la saisonnalité des produits », suggère Sébastien Labrune du Gabnor.

L'argument des coûts évités (transport, carbone)

Autre difficulté, la provenance des produits. Si celle-ci représente déjà une difficulté lorsque l'on se soucie du poids carbone des transports, le problème est exacerbé dans le cas du bio, du fait de sa rareté. La région Nord Pas de Calais ayant la plus petite surface en bio de France, « *il est essentiel de contractualiser avec les producteurs biologiques à l'avance les livraisons, selon un planning prédéfini, pour assurer son approvisionnement et dynamiser la production régionale* ». Ainsi, les agriculteurs sont en mesure de planifier leur production.

Compte-tenu de l'engouement pour le bio, « *si la demande se structure, l'offre se structurera dans le même mouvement. Une des solutions réside dans le regroupement de producteurs biologiques* »

affirme Dominique Hays, de l'association Chênelet. Malgré une réelle volonté d'augmenter la production biologique, il n'en demeure pas moins « *une réalité de terrain incontournable : le manque de surfaces disponibles* ».

en exergue

« **Comment fait-on pour inciter à la conversion si les aides ne sont pas adaptées ?** ».

Concernant les prix et la consommation des particuliers, plusieurs participants ont pu démontrer que les paniers de légumes biologiques ne coûtent pas plus cher que le même volume de produits conventionnels vendus dans les grandes surfaces. En particulier dans un contexte où « la société sera obligée de s'adapter plus vite qu'elle ne le pourra à l'augmentation des prix du pétrole. C'est un principe de réalité, affirme Dominique Hays, Chênelet, Terres Nourricières en partage : « les produits bio locaux ne coûteront pas si chers par rapport aux produits importés ».

Insuffler une dynamique territoriale en faveur des circuits courts

Les points de blocage exprimés lors du débat font écho aux pistes de solutions à envisager territorialement :

- réunir les acteurs du territoire et les représentants de l'agriculture afin de structurer les projets de circuits courts et les amener vers une agriculture durable : comment les réunir et « *comment combler les chaînons manquants ?* » s'interroge Marie Agbessi, de l'Association Vertige.
- Un besoin d'ingénierie : « *qu'il s'agisse de circuits courts ou de mise en place de Mesure Agro-Environnementale (MAE), il faut de l'ingénierie pour permettre aux agriculteurs de se convertir, afin de faire le lien entre les agriculteurs et les collectivités, et alléger les lourdeurs administratives. C'est une clé essentielle pour les territoires ruraux qui manquent particulièrement de cette ressource humaine. Il existe notamment le Groupement Régional de Développement Agricole (GRDA) pour cela* » rappelle David Moulin, d'Espaces Naturels Régionaux (ENRx).

Deux impératifs de la promotion des circuits courts

Plusieurs initiatives de circuits courts ont été partagées : Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), vente à la ferme, marchés... Il existe une grande variété de circuits courts parmi laquelle « *chaque territoire doit trouver celui qui lui est le plus adapté, en fonction de son type d'agriculture, de sa population... La Région propose un appui financier à l'installation et à la diversification des activités agricoles. Il faut reterritorialiser l'économie sur des choses que l'on ne peut plus déplacer, la production alimentaire en fait partie* » affirme Elisabeth Lopez du Conseil Régional. Une prise de position qui fait écho à deux impératifs selon les participants :

- Le premier, la prise en compte des exploitations de l'agriculture conventionnelle (vente directe, marché...) déjà existantes afin de ne pas les « discréditer » face à des projets qui s'orientent vers la bio, mais bien de les intégrer dans la démarche. C'est pourquoi, il est essentiel de connaître l'existant et le potentiel de son territoire (d'où l'intérêt de faire un diagnostic, basé à la fois sur la réalité agricole, le potentiel et les contraintes naturelles du territoire, mais aussi sur le profil des exploitations et des exploitants).
- Le second impératif est un impératif de santé humaine : celui de la généralisation d'une alimentation de qualité et accessible.

Les leviers à disposition des territoires

La question du rôle du territoire, bien qu'au coeur du sujet de ce petit déjeuner, n'a été abordée qu'en marge des échanges tant les débats sur l'objet des circuits courts nécessitaient d'être précisés. Ces questionnements préalables ont néanmoins apporté des pistes de solutions :

- Le territoire a un rôle de passerelle entre les enjeux du territoire et les activités agricoles. Il est l'acteur légitime pour animer, réunir et sensibiliser l'ensemble des parties prenantes aux circuits courts alimentaires durables.
- Le territoire a un pouvoir d'orientation et de recommandation, dans le cadre de ces projets territoriaux (Trame Verte et Bleue, lutte contre le changement climatique, économie sociale et solidaire, Agenda 21, lutte contre la péri-urbanisation, alimentation...), une occasion d'amener les activités agricoles vers une réflexion globale.
- Le territoire peut avoir un rôle de « démarcheur » (de prescripteur), et particulièrement par ses actions de sensibilisation et d'information auprès du grand public sur ces nouveaux modes de consommation, sur la saisonnalité (une notion essentielle partagée par l'ensemble des agriculteurs, mais un critère de choix délaissé par les consommateurs).
- Le territoire possède les compétences et la marge de manoeuvre pour agir sur le foncier (préemption, mise à disposition de parcelles...), l'aménagement du territoire (réalisation de ceintures ou corridors verts, zonage dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme), les marchés publics (appels d'offre exigeant une visibilité sur la ventilation des coûts et fixant des critères de proximité de la production).

En exergue

« Le territoire est l'acteur légitime pour animer, réunir et sensibiliser l'ensemble des parties prenantes aux circuits courts alimentaires durables. »

Le circuit court durable, compatible avec la protection de la biodiversité

Quel que soit le mode de distribution et les volumes de production évoqués, systématiquement se pose le problème de l'accès au foncier dans le cas de l'installation de l'agriculteur. Les participants ont pris beaucoup de précautions pour rappeler qu'il ne s'agit pas de « *supprimer des terres au conventionnel pour les donner à la bio* », mais bien d'identifier des réserves foncières pour l'installation des agriculteurs biologiques. À certains égards, le mode de production, entre biologique et conventionnel, peut être affaire de génération, ce qui complexifie l'augmentation du nombre d'exploitations en bio. En effet, faciliter l'installation d'un (jeune) agriculteur ou maraîcher, formé aux techniques de la bio mais n'ayant pas les ressources suffisantes pour acquérir le terrain, peut être plus aisé que de chercher à convertir des exploitations conventionnelles existantes. C'est la solution pour laquelle a opté Désirée Duhem, Maire d'Hantay, qui a mis à disposition d'un jeune maraîcher une terre pour la création d'une AMAP en agriculture biologique. Une Zone Industrielle (ZI) a ainsi été transformée en Zone Agricole (ZA) dans le PLU pour libérer cette terre de 1,5 ha, qui permettra à terme de nourrir 25 familles du village. La commune de Loos-en-Gohelle a anticipé sur le foncier en mettant en réserve dans les documents d'urbanismes (PLU) des terres, une ceinture verte, pour des usages futurs. Un élu de la commune d'Annoeullin nourrit l'espoir de développer un projet en agriculture biologique, type AMAP, sur des terrains appartenant à la commune et situés sur des champs captants qui ont fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique; ce projet présenterait l'avantage d'offrir une mesure de protection efficace de la ressource en eau.

En exergue

« Certaines communes ont des hectares en propriété qu'elles peuvent utiliser pour des projets de circuits courts durables ».

La médiation territoriale, entre production et consommation alimentaire

La Communauté de Communes du Sud Arrageois (CCSA) a la volonté, dans le cadre de son Agenda 21, d'introduire l'agriculture biologique sur son territoire. Elle a acquis des terrains dans un secteur protégé de captage d'eau pour y développer, d'une part une Trame Verte et Bleue par le boisement, et d'autre part une opération d'économie sociale et solidaire par la mise en place de maraîchers biologiques. Alain Trédez, chargé de mission Agenda 21 à la CCSA, détaille l'engagement de l'intercommunalité : *« la CCSA apporte une aide par la mise à disponibilité de terres, la création de réseaux de commercialisation et la communication sur le projet auprès de la population ».*

La commune de Loos-en-Gohelle a joué un rôle d'animateur dans la réalisation de circuits courts en mettant en réseau les personnes qui souhaitent faire de la vente directe. Le maraîchage en insertion est une des activités qui a émergé, d'après Valérie Caron, chargée de mission Ville Pilote du Développement Durable : *« Nous avons mis à disposition au sein de notre ceinture verte, destinée à la biodiversité, des jardins collectifs où des particuliers et des membres d'association d'insertion peuvent cultiver. Nous travaillons également avec des agriculteurs conventionnels de la commune sur la mise en place d'un circuit court. La commune est une interface entre les producteurs et les consommateurs qui permet de faire évoluer les mentalités et les pratiques ».*

Le Parc Naturel Régional Scarpe-Escout, suite à la demande d'un groupe de producteurs, a accompagné la mise en place de marchés à la ferme et poursuit cette démarche par la création d'un espace de médiation afin de maintenir la dynamique de groupe et d'actions.

À venir, automne 2008 : Atelier-débat sur les circuits-courts alimentaires durables